



Décision n° 139/2025
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de stage avec :

- le Lycée Émile Combes de Pons et :
 - o monsieur CHOPIN Timmy du 17 mars au 11 avril 2025 à la déchèterie de Montendre,
 - o monsieur PRÉCIGOUT Ashley du 5 au 30 mai 2025 à la déchèterie de Guitinières,
- le Lycée des Métiers La Morlette de Cenon (33) et madame LAMON Thaïs du 22 au 23 mars 2025, du 17 au 24 mai 2025 et du 7 au 11 juillet 2025 à l'Institut des Antilles de Jonzac,

Fait à Jonzac,
Le **14 MARS 2025**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex
Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU